

Séance du Grand Conseil

Mardi 5 mai 2009

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Attention : le point 3 sera traité à 14h00.

Dépôt des questions orales jusqu'à 17h00.

Groupe Sécurité de 12h15 à 13h45, à la salle des Armoiries

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications			
	2.	Dépôts Interpellations: Catherine Labouchère et consorts; Nicolas Rochat et consorts; Roger Saugy; José Durussel; Jean-François Cachin et consorts; Michaël Buffat; Eric Bonjour; Béatrice Métraux; Initiative: Bureau du Grand Conseil.			
RENV-CE	3.	(09_POS_128) Développement du postulat Bernard Borel et consorts concernant les risques de voir l'application de la Loi sur l'accueil de jour des enfants devenir une jungle coûteuse dans laquelle les familles se perdent, surtout celles de la classe moyenne (Souhaite développer et demande le renvoi au CE avec plus de 20 signatures), à 14h00. Opposée au renvoi en commission (oui), la prise en considération immédiate du postulat (non) est acceptée par 58 non et 52 oui. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 61 non, 54 oui et 2 abstentions. Le postulat est pris en considération immédiatement et renvoyé directement au Conseil d'Etat par 71 oui et 48 non.			
RENV-CE	4.	(09_INT_231) Interpellation Olivier Feller relative au statut des professeurs engagés par les conservatoires et écoles de musique subventionnés par l'Etat de Vaud (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	5.	(09_INT_235) Interpellation Valérie Schwaar et consorts demandant si l'Etat de Vaud sera candidat à son propre prix Mobilité d'entreprise (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	6.	(09_INT_236) Interpellation Valérie Cornaz-Rovelli - Les gestes qui sauvent à l'école (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	7.	(09_INT_230) Interpellation Marc-Olivier Buffat concernant la fusion RSR-TSR et demandant quel est le suivi par le Conseil d'Etat (Souhaite développer)			
RENV-CE	8.	(09_INT_232) Interpellation Véronique Hurni et consorts demandant si les petits Vaudois sont égaux devant la prise en charge des soins dentaires (Souhaite développer)			

Séance du Grand Conseil

Mardi 5 mai 2009

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	9.	(09_INT_233) Interpellation Philippe Jobin demandant quels sont les effets de la loi sur la police des chiens depuis son entrée en vigueur au 1er janvier 2008 (Souhaite développer)			
RENV-CE	10.	(09_INT_234) Interpellation Gabriel Poncet concernant l'imposition à la source de tous les travailleurs frontaliers (Souhaite développer)			
RENV-CE	11.	(09_INT_237) Interpellation François Brélaz concernant le procès (perdu) du SAJE contre le SPOP et l'EVAM et demandant si le Conseil d'Etat est prêt à exiger le remboursement des frais occasionnés (Souhaite développer)			
RENV-CE	12.	(09_MOT_075) Développement de la motion Régis Courdesse et consorts pour supprimer toute trace du Plan de quartier de compétence municipale de la législation vaudoise (Souhaite développer et demande le renvoi au CE avec plus de 20 signatures) La motion est transformée en postulat par son auteur. La prise en considération immédiate de celui-ci est acceptée par 122 oui et 5 abstentions. Le postulat est directement renvoyé au Conseil d'Etat.			
OA	13.	(GC 88) Exposé des motifs et projet de décret du Bureau du Grand Conseil fixant la rémunération du Secrétaire général du Grand Conseil(2ème débat) (2ème débat): art. 1 à 3 acceptés sans discussion à l'unanimité. En vote final, le projet de décret est accepté à l'unanimité.		Renaud M.	
OA	14.	(145) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi vaudoise d'introduction dans le canton de Vaud du Code civil suisse du 30 novembre 2008(2ème débat) (2ème débat): art. 33 à 33b acceptés sans discussion, ainsi que les articles 2 et 3. En vote final, le projet de loi est accepté à l'unanimité sans discussion.	DINT.	Capt G.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 5 mai 2009

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	15.	<p>(116) Exposé des motifs et projet de lois - d'introduction du CPP (Projet CODEX_2010 « Procédure pénale ») ; - sur le ministère public ; - sur les contraventions ; et 39 projets de lois modifiant et 3 projets de décrets et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats Luc Recordon relatif à la médiation pénale et Isabelle Moret concernant l'introduction d'un juge d'instruction de la petite délinquance(1er débat)</p> <p>(1er débat): Entrée en matière globale est acceptée à l'unanimité. LICPP: art. 1 à 7 acceptés. Art. 8: amdt com accepté. Art. 8 amendé accepté. Art. 9: amdt com accepté. Art. 9 amendé accepté. Art. 10: amdt com accepté. Art. 10 amendé accepté. Art. 10a: amdt com accepté. Art. 10a amendé accepté. Art. 11: amdt com accepté. Art. 11 amendé accepté. Art. 12 à 16 acceptés. Art. 17: amdt com accepté. Art. 17 amendé accepté. Art. 18 à 21 acceptés. Art. 22: amdt com accepté. Art. 22 amendé accepté. Art. 23 accepté. Art. 24: 2 amdts com acceptés. Art. 24 amendé accepté. Art. 25 à 27 acceptés. Art. 28: amdt com accepté. Art. 28 amendé accepté. Art. 29 à 34 acceptés. LPréfets: art. 18 accepté. LOJV: art. 2 à 79 acceptés. Art. 80: amdt com accepté. Art. 80 amendé accepté. Art. 81 à 84 acceptés. Art. 96a: amdt com accepté. Art. 96a amendé accepté. Art. 96c à 121 acceptés. Loi Ministère public: art. 1 à 3 acceptés. Art. 4: amdt min. 2 refusé par 72 non, 62 oui et 2 abstentions. Amdt com (note marginale) accepté. Art. 4 amendé accepté avec qqs avis contraires et abstentions. Art. 5 accepté. Art. 6: amdt com accepté. Art. 6 amendé accepté. Art. 7: amdt com accepté. Amdt min. 2 retiré. Art. 7 amendé accepté. Art. 8: amdt min. 2 retiré. Art. 8 accepté. Art. 9: amdt com accepté. Art. 9 amendé accepté. Art. 10: amdt com à l'al. 2 est refusé par 111 non, 6 oui et 7 abstentions. Amdt com aux al. 1, 2 et 3 acceptés. Art. 10 amendé accepté.</p>	DINT.	Haldy J. (Majorité), Mahaim R. (Minorité), Mattenberger N. (Minorité)	

Séance du Grand Conseil

Mardi 5 mai 2009

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	16.	<p>(08_INT_148) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Martinet concernant la Loi sur les communes et demandant si elle est encore adaptée aux remplacements à pourvoir dans les municipalités en cours de législature</p> <p>(suite 1er débat 116): Art. 11 à 17 acceptés. Art. 18: amdt com accepté. Art. 18 amendé accepté. Art. 19 et 20 acceptés. Art. 21: amdt min. 1 (motion d'ordre demandant le renvoi de l'article en discussion à l'examen de la com) refusé par 91 non, 38 oui et 10 abstentions. Amdt min. 2 refusé par 79 non, 53 oui et 8 abstentions. Art. 21 non amendé accepté avec de nombreuses abstentions. Art. 22: amdt com accepté. Art. 22 amendé accepté. Art. 23 à 28 acceptés. Art. 29: amdt com retiré. Art. 29 accepté. Art. 30 à 32 acceptés. Loi Contraventions: art. 1 à 35 acceptés. LEP: tous les articles acceptés. Loi Polcant: Art. 4: amdt com accepté. Art. 4 amendé accepté. Art. 21 à 26a acceptés. Loi Poljud: art. 1 à 9 acceptés. Art. 10: amdt com accepté. Art. 10 amendé accepté. Art. 11 accepté. Art. 14: amdt com accepté. Art. 14 amendé accepté. Art. 17 à 20 acceptés. LVLEtr: tous les articles acceptés. LASSI: tous les articles acceptés. LGC: art. 14 accepté. Art. 23: amdt com accepté. Art. 23 amendé accepté. Art. 67 à 143 acceptés. Art. 156a: amdt com accepté. Art. 156a amendé accepté. Art. 160: amdts com acceptés. Art. 160 amendé accepté. LRECA: tous les articles acceptés. Lassjvd CIR: loi retirée. Lcommunes: tous les articles acceptés. Lnotariat: tous les articles acceptés. Lprof agents d'affaires: tous les articles acceptés. LPAV: tous les articles acceptés. LVLFAIE: tous les articles acceptés. LEDJ: art. 1 à 8 acceptés. Art. 12: amdt com accepté. Art. 12 amendé accepté. Art. 13 à 20 acceptés. LEML: titre: amdt com (abrogation par décret) accepté. Titre amendé. Lstat: tous les articles acceptés. Lpresse: tous les articles acceptés. LVLPCi: tous les articles acceptés. LVPBC: tous les articles acceptés. LCComptes: tous les articles acceptés. LML: tous les articles acceptés. CPC: projet retiré. LVCR: tous les articles acceptés. LVLRB: tous les articles acceptés. LSP: art. 57 accepté. Art. 80: amdt com accepté. Art. 80 amendé accepté.</p>	DINT.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 5 mai 2009

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	17.	<p>(08_INT_155) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Roger Saugy demandant ce qui se passe à Frambois, antichambre de l'expulsion</p> <p>(suite 1er débat 116): LPEP: tous les articles acceptés. LVLMAI: tous les articles acceptés. LOCC: tous les articles acceptés. LCSA: tous les articles acceptés. Lfaune: tous les articles acceptés. Lpêche: tous les articles acceptés. LEAE: tous les articles acceptés. LVPLLP: tous les articles acceptés. LPR: tous les articles acceptés. LVLB: projet de loi retiré. LCH: tous les articles acceptés. CRF: tous les articles acceptés.</p> <p>Décret effectif juges cantonaux: entrée en matière est acceptée par 70 oui, 22 non et 21 abstentions. Art. 1 à 3 acceptés. DDNE: tous les articles acceptés. Décret Convoc: titre V: amdt min. 2 refusé par 67 non, 53 oui et 1 abstention. Art. 136a, titre et al. 3 supprimé: amdt min. 2 refusé par 65 non, 55 oui et 1 abstention. Amdt com (renuméroter l'art. 136a en art. 125a) est accepté. Art. 136a amendé accepté. Art. 2: amdt com accepté. Art. 2 amendé accepté. Fin du 1er débat.</p>	DINT.		
OA	18.	<p>(95) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 8 mai 2007 et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Nicolas Mattenberger demandant l'introduction de dispositions légales régissant l'application de l'art. 132 de la Constitution vaudoise(2ème débat)</p> <p>(2ème débat): les art. 56, 56a, ainsi que les art. 2 et 3 sont acceptés sans discussion. En vote final, le projet de loi est accepté à l'unanimité.</p> <p>Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Nicolas Mattenberger est adopté sans discussion.</p>	DFIRE.	Haldy J.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 5 mai 2009

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	19.	<p>(83) Exposé des motifs et projet de loi - sur la médiation administrative; - modifiant la loi du 16 mai 1961 sur la responsabilité de l'Etat, des communes et de leurs agents et - modifiant la loi du 24 septembre 2002 sur l'information(1er débat)</p> <p>(1er débat): Entrée en matière est acceptée à l'unanimité. Loi sur la médiation administrative: art. 1: amdt com accepté. Art. 1 amendé accepté. Art. 2: amdt com accepté. Art. 2 amendé accepté. Art. 3 à 6 acceptés. Art. 7: amdt com retiré. Art. 7 non amendé accepté. Art. 8: amdt com accepté. Art. 8 amendé accepté. Art. 9: amdt com accepté. Art. 9 amendé accepté. Art. 10: amdt com accepté. Art. 10 amendé accepté. Art. 11 et 12 acceptés. Art. 13: amdt com refusé par 75 non, 34 oui et 3 abstentions. Art. 13 non amendé accepté. Art. 14: amdt com accepté. Art. 14 amendé accepté. Art. 15 à 17 acceptés. Art. 18: amdt com accepté. Art. 18 amendé accepté. Art. 19: deux amdts com acceptés. Art. 19 amendé accepté. Art. 20: amdt com (al. 2) accepté. Art. 20 amendé accepté. Art. 21 accepté. Art. 22: amdt com est refusé par 73 non, 35 oui et 9 abstentions. Art. 22 non amendé accepté. Art. 23: amdt com accepté. Art. 23 amendé accepté. Art. 24: amdt com accepté. Art. 24 amendé accepté. Art. 25 accepté. Art. 26: amdt com accepté. Art. 26 amendé accepté. Art. 27: trois amdts com acceptés. Art. 27 amendé accepté. Art. 28: amdt com accepté. Art. 28 amendé accepté. Art. 29 à 34 acceptés. Fin du 1er débat. Loi sur la responsabilité: entrée en matière acceptée à l'unanimité sans discussion. Art. 1 accepté. Fin du 1er débat. Loi sur l'information: entrée en matière acceptée à l'unanimité sans discussion. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat.</p>	DFIRE	Mahaim R.	
REF	20.	<p>(08_MOT_052) Motion Jean-Michel Favez et consorts visant à modifier la Loi sur les Finances pour permettre le déroulement en toute transparence des débats budgétaires</p> <p>Les conclusions du rapport de la majorité de la commission (classement de la motion) sont acceptées par 66 oui, 44 non et 2 abstentions.</p>	DFIRE	Rapaz P.Y. (Majorité), Gay Vallotton M. (Minorité)	

Séance du Grand Conseil

Mardi 5 mai 2009

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	21.	(140) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi sur les participations de l'Etat des communes à des personnes morales (LPECPM) et Préavis du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'initiative législative Jean-Yves Pidoux(1er débat)	DFIRE.	Grandjean P.	12/05/2009
RENV-T	22.	(08_POS_101) Postulat Sandrine Bavaud au nom du groupe des Verts pour une véritable politique du personnel	DFIRE	Renaud M.	12/05/2009
RENV-T	23.	(08_INT_164) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Yves Ferrari et consorts concernant la mise en oeuvre de bases légale et réglementaire dans le cadre d'une promotion sur appel au sein de l'ACV	DFIRE.		12/05/2009
RENV-T	24.	(08_INT_156) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Raphaël Mahaim concernant la construction d'un pylône d'une ligne à haute tension dans la commune de Monnaz et demandant que fait le canton face à des procédés indignes d'un Etat de droit	DSE.		12/05/2009
RENV-T	25.	(123) Exposé des motifs et projet de loi sur le secteur électrique(2ème débat)	DSE.	Pache R. (Majorité), Dolivo J.M. (Minorité)	12/05/2009
RENV-T	26.	(08_MOT_053) Motion Isabelle Chevalley et consorts demandant une modification du règlement d'application de la loi vaudoise sur l'énergie visant à restreindre l'usage du mazout comme moyen de chauffage	DSE	Pidoux J.Y. (Majorité), Buffat M. (Minorité)	12/05/2009
RENV-T	27.	(08_INT_147) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Anne Baehler Bech et consorts concernant le délai accordé par le SEVEN pour assainir les installations de chauffage à combustible non conformes	DSE.		12/05/2009
RENV-T	28.	(08_INT_173) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Ducommun concernant l'entrée en vigueur de Schengen et la délégation de tâches sécuritaires par le canton de Vaud au service des gardes-frontière suisses	DSE.		12/05/2009
RENV-T	29.	(08_INT_153) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Ducommun concernant Via Sicura et demandant à quelle sauce les Vaudois seront mangés	DSE.		12/05/2009
RENV-T	30.	(08_INT_150) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre Zwahlen et consorts concernant l'usage des balles expansives par la police cantonale	DSE.		12/05/2009

Séance du Grand Conseil

Mardi 5 mai 2009

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	31.	(08_INT_171) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Stéphane Montangero et consorts concernant les droits des personnes prostituées et demandant un bilan vaudois à l'occasion des 60 ans de la déclaration universelle des droits humains	DSE.		12/05/2009
RENV-T	32.	(08_PET_023) Pétition contre l'implantation d'une décharge contrôlée bioactive sur la Commune de Method au lieu dit Vigny	DSE	Jungclaus Delarze S.	12/05/2009
RENV-T	33.	(08_INT_166) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques Nicolet concernant la route cantonale RC 251 Vallorbe-Lausanne	DINF.		12/05/2009
RENV-T	34.	(08_INT_146) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Modoux au nom du groupe UDC au sujet des approximations dans les autorisations de construction du parking de Saint-Saphorin	DINF.		12/05/2009

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :